### FICHE Forêt communale - Commercialisation des bois

#### Tableau de synthèse des modes de vente pratiqués pour les résineux du Massif jurassien

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
	Soit au comptant
Modalité de paiement	Soit en plusieurs fois
Prestations	Exploitation
	ATDO
complémentaires	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

A-1 Vente en bloc et sur pied (BP)
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après vente
<b>22</b> ,5% à 20 jours
22,5% à 4 mois
27,5% à 6 mois
27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de
l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes  Mesure après exploitation Pas de garantie de qualité Prix unitaire x Volume receptionné 20 jours après vente 22,5% du montant prévisionnel à 20 jours 22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final)  NON (à la charge de l'acheteur) OUI (1)
Pas de garantie de qualité Prix unitaire x Volume receptionné 20 jours après vente 22,5% du montant prévisionnel à 20 jours 22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
Prix unitaire x Volume receptionné 20 jours après vente 22,5% du montant prévisionnel à 20 jours 22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
20 jours après vente 22,5% du montant prévisionnel à 20 jours 22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
22,5% du montant prévisionnel à 20 jours 22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
22,5% du montant prévisionnel à 4 mois 27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
27,5% du montant prévisionnel à 6 mois Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
du dénombrement final) NON (à la charge de l'acheteur)
NON (à la charge de l'acheteur)
OUI (1)
\-/
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

- 1111	
Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité	Soit au comptant
de paiement	Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation
	ATDO
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Torrest de la consecutión d	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

A-3 Vente en bloc façonné (BF)	
Produits façonnés (grumes ou billons)	
Estimation sans garantie de quantité	
Pas de garantie de qualité	
Prix global	
soit 20 jours après vente	
soit à 60 jours fin de mois (date de la vente)	
OUI (à la charge du propriétaire)	
OUI <b>(2)</b>	
NON	
Vente de gré à gré par soumission	
A la date de la notification de l'acceptation de	
l'offre envoyée par l'ONF	
Sans objet - Delai d'enlévement : 6 mois	
Sans objet	

A-4 Prévente de bois façonnés (UF)

Bois exploités et façonnés

Volumes réceptionnés

(1) <u>Gros bois résineux</u> : 1 € HT/m <sup>3</sup> <u>Petits bois résineux</u> : 0,5 € HT/m <sup>3</sup>
<b>(2) Gros bois résineux</b> : 2,50 € HT/m <sup>3</sup>
Petits bois résineux : 1,75 € HT/m³ vendu
(Conversion résineux : 1 stère = 0,60 m³)

A-5 Contrat d'approvisionnement (CTRA)

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues Prix	
	Soit au comptant
Modalité de paiement	Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation ATDO
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

Précisées dans PV de dénombrement	
Prix unitaire x Volumes réceptionnés	
Acompte de 30 % avec caution de 70 % du	
montant prévisionnel dans les 20 jours suivant la	
vente	
Paiement du solde le 15 du mois m+2 (m = mois	
de facturation)	
OUI (à la charge du propriétaire)	
OUI <b>(2)</b>	
NON	
Vente de gré à gré par soumission	
Le jour du dénombrement contradictoire	
Sans objet	
Sans objet	

Bois exploités et façonnés Volumes réceptionnés Précisées dans PV de dénombrement Prix unitaire x Volumes réceptionnés Sans objet 4 mois maximum entre la date de facture et le paiement OUI (à la charge du propriétaire) OUI (2) OUI Vente de gré à gré en contrat Le jour du dénombrement contradictoire Sans objet Sans objet





Cette action bénéficie du concours financier de :

RECION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

## FICHE

#### Forêt communale - Commercialisation des bois

## Tableau de synthèse des modes de vente pratiqués pour les résineux du Massif jurassien

=	
Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
	Au comptant
Modalité de paiement	En plusieurs fois (A-1) En une seule fois (A-2)
Prestations	Exploitation
complémentaires	ATDO
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

A-1 Vente en bloc et sur pied (BP)
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
22,5% à 20 jours
22,5% à 4 mois
27,5% à 6 mois
27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de
l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

A-2 Vente sur pied à la mesure (UP)
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes
Mesure après exploitation
Pas de garantie de qualité
Prix unitaire x Volume receptionné
20 jours après la vente
En totalité le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement après exploitation)
NON (à la charge de l'acheteur)
OUI <b>(1)</b>
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

(1) Gros bois résineux: 1 € HT/m³
Petits bois résineux: 0,5 € HT/m³

(2) Gros bois résineux: 2,50 € HT/m<sup>3</sup>
Petits bois résineux: 1,75 € HT/m<sup>3</sup> vendu
(Conversion résineux: 1 stère = 0,60 m<sup>3</sup>)

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
	Au comptant
Modalité de paiement	En une seule fois
Droctations	Exploitation
Prestations complémentaires	ATDO
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

A-3 Vente en bloc façonné (BF)
Produits façonnés (grumes ou billons)
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
60 jours fin de mois (date de la vente)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI <b>(2)</b>
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de
l'offre envoyée par l'ONF
Sans objet - Delai d'enlévement : 6 mois
Sans objet

A-4 Contrat d'approvisionnement (CTRA)
Bois exploités et façonnés
Volumes réceptionnés
Précisées dans PV de dénombrement
Prix unitaire x Volumes réceptionnés
Sans objet
4 mois maximum entre la date de facture et le paiement
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI <b>(2)</b>
OUI
Vente de gré à gré en contrat
Le jour du dénombrement contradictoire
Sans objet
Sans objet





Cette action bénéficie du concours financier de :

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

#### FICHE C -5

### FICHE Forêt communale - Commercialisation des bois

Tableau de synthèse des modes de vente pratiqués pour les feuillus de Bourgogne-Franche-Comté

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
	Soit au comptant
Modalité de paiement	Soit en plusieurs fois
Prestations	Exploitation
complémentaires	Encadrement de chantier
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en	concurrence
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

C-1 Vente en bloc et sur pied (BP)
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après vente
22,5% à 20 jours
22,5% à 4 mois
27,5% à 6 mois
27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de
l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

(1) Bois d'œuvre : de 2,5 à 5 € HT/m3 suivant le

Bois d'industrie au stère : de 1,5 à 2,5 € HT/stère

Bois d'industrie à la tonne : de 2 à 3 € HT/tb

nbre de m3

suivant le nbre de tonnes

suivant le nbre de stères

C-2 Vente sur pied à la mesure (UP) uniquement pour les petits bois feuillus
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes
Mesure après exploitation
Pas de garantie de qualité
Prix unitaire x Volume receptionné
20 jours après vente
22,5% du montant prévisionnel à 20 jours
22,5% du montant prévisionnel à 4 mois
27,5% du montant prévisionnel à 6 mois
Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation
du dénombrement final)
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

Produit(s) vendu(s)		
Quantité vendue		
Qualités vendues		
Prix		
Modalité	Soit au comptant	
de paiement	Soit en plusieurs fois	
Prestations complémentaires	Exploitation	
	Encadrement de chantier	
	Frais gestion (1%)	
Modalité de mise en concurrence		
Transfert de la propriété		
Délai exploitation		
Prorogation de délai		

C-3 Vente en bloc façonné (BF)
Produits façonnés (grumes ou billons)
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
soit 20 jours après vente
soit à 60 jours fin de mois (date de la vente)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI <b>(1)</b>
NON
NON Vente de gré à gré par soumission
Vente de gré à gré par soumission
Vente de gré à gré par soumission A la date de la notification de l'acceptation de
Vente de gré à gré par soumission A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF

C-4 Contrat d'approvisionnement (CTRA)
Bois exploités et façonnés
Volumes réceptionnés
Précisées dans PV de dénombrement
Prix unitaire x Volumes réceptionnés
Sans objet
4 mois maximum entre la date de facture et le
paiement
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI <b>(1)</b>
OUI
Vente de gré à gré en contrat
Le jour du dénombrement contradictoire
Sans objet
Sans objet

(1) Gros bois feuillus: 4,00 € HT/m<sup>3</sup> sur écorce

Bois d'industrie et Bois énergie feuillus : 1,50 €

HT/t humide vendue (Conversion : 1 tonne = 1 m<sup>3</sup>)





Cette action bénéficie du concours financier de :

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



## FICHE Forêt communale - Commercialisation des bois

Tableau de synthèse des modes de vente pratiqués pour les feuillus de Bourgogne-Franche-Comté

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
	Au comptant
Modalité de paiement	Soit en plusieurs fois (C-1) Soint en une seule fois
Prestations	Exploitation
	Encadrement de chantier
complémentaires	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en	concurrence
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

C-1 Vente en bloc et sur pied (BP)
Une ou plusieurs coupes
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
22,5% à 20 jours
22,5% à 4 mois
27,5% à 6 mois
27,5% à 8 mois
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de
l'offre envoyée par l'ONF
1 an
18 mois. Indemnité versée après 6 mois
_

uniquement pour les petits bois feuillus
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes
Mesure après exploitation
Pas de garantie de qualité
Prix unitaire x Volume receptionné
20 jours après la vente
La totalite le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final)
NON (à la charge de l'acheteur)
NON
NON
Vente de gré à gré par soumission
Le jour du dénombrement contradictoire
1 an
1 011
18 mois. Indemnité versée après 6 mois

C-2 Vente sur pied à la mesure (UP)

# Tarifs de l'ATDO en Bourgogne (1) Bois d'œuvre: de 2,5 à 5 € HT/m3 suivant le nbre de m3 Bois d'industrie à la tonne: de 2 à 3 € HT/tb suivant le nbre de tonnes Bois d'industrie au stère: de 1,5 à 2,5 € HT/stère suivant le nbre de stères

(1) Gros bois feuillus : 4,00 € HT/m³ sur éco	orce
Bois d'industrie et Bois énergie feuillus : 1,	
HT/t humide vendue (Conversion: 1 tonne:	= 1 m <sup>3</sup> )
C-4 Contrat d'approvisionnement (CTR	A)
C-4 Contrat d'approvisionnement (CTR Bois exploités et façonnés	A)
	RA)
Bois exploités et façonnés	A)

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Au comptant
	Soit en une seule fois
Prestations complémentaires	Exploitation
	Encadrement de chantier
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise e	n concurrence
Transfert de la prop	priété
Délai exploitation	
Prorogation de déla	ai .

C-3 Vente en bloc façonné (BF)
Produits façonnés (grumes ou billons)
Estimation sans garantie de quantité
Pas de garantie de qualité
Prix global
20 jours après la vente
A 60 jours fin de mois (date de la vente)
OUI (à la charge du propriétaire)
OUI <b>(1)</b>
NON
Vente de gré à gré par soumission
A la date de la notification de l'acceptation de
l'offre envoyée par l'ONF
Sans objet - Delai d'enlévement : 6 mois
Sans objet

Précisées dans PV de dénombrement	
Prix unitaire x Volumes réceptionnés	
Sans objet	
4 mois maximum entre la date de facture et le	
paiement	
OUI (à la charge du propriétaire)	
OUI <b>(1)</b>	
OUI	
Vente de gré à gré en contrat	
Le jour du dénombrement contradictoire	
Sans objet	
Sans objet	
_	





Cette action bénéficie du concours financier de :

RECION BOURCOGNE FRANCHE COMTE